

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

26 avril 2024

Absents :

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Délibération affichée en mairie

le : 7 mai 2024

Secrétaire de séance : Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 7 mai 2024

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°003-010-2024 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

La Trésorerie nous a fait parvenir les états des créances irrécouvrables pour le budget de la Commune (M57) et pour le budget annexe de l'eau (M49), à jour au 20 février 2024 :

Exercice	Budget Commune (loyers, périscolaire, cantine...)	Budget eau
2000		2 730.86 €
2001		2 286.05 €
2002		6 001.70 €
2003		5 545.76 €
2004		5 435.21 €
2005		150.67 €
2007		5 577.76 €
2008		18 239.65 €
2009		18 200.19 €
2010		4 161.99 €
2015		14 609.53 €
2016		13 195.74 €
2017		5 805.96 €

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

2018		17 161.79 €
2019		12 499.03 €
2020		25 769.50 €
2021		19 370.73 €
2022	3 577.02 €	17 982.95 €
2023	20 882.12 €	78 721.92 €
TOTAL	24 459.14 €	273 446.99 €

Ces créances n'ont pu être récupérées malgré les procédures de recouvrement entreprises par la DGFIP, en raison notamment de l'insolvabilité des débiteurs.

Le Maire rappelle que des crédits ont été prévus à hauteur de 20 000 € dans chacun des budgets, et qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites extérieures.

Après étude des états transmis, il propose l'admission en non-valeur des créances, comme suit :

- 16 564.37 € en M49 (exercice 2000 à 2003)

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à admettre en non-valeur les créances en M49 pour un montant global de 16 564.37 € correspondant aux exercices 2000 à 2003

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

